

La Rochelle, le 7 novembre 2022

SIGNATURE OFFICIELLE DE L'ACCORD CONVENTIONNEL INTERPROFESSIONNEL DE LA COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTÉ (CPTS) AUNIS SUD



Crédit photo : AdocbeStock.fr

Les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)

Les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) sont des organisations construites à l'initiative des professionnels de santé sur un territoire donné. Elles regroupent différents professionnels de santé aux compétences complémentaires autour d'un projet commun, permettant de répondre :

→ aux besoins en soins de la population, que ce soit dans une optique de réponse aux parcours complexes, de facilitation de l'accès aux professionnels du premier recours, ou encore d'amélioration générale des parcours de soins ;

→ aux besoins des professionnels, en se fondant sur le collectif pour une pratique plus sécurisée et confortable au profit d'une offre de soins étoffée, pertinente et innovante quant à la prise en charge des patients.






La CPTS, s'est répondre à 5 enjeux majeurs :

- ❶ RENFORCER L'ACCÈS AUX SOINS POUR TOUS ;
- ❷ FLUIDIFIER LE PARCOURS DE SOINS ;
- ❸ DÉVELOPPER LA PRÉVENTION ;
- ❹ AMÉLIORER LES CONDITIONS D'EXERCICE DES PROFESSIONNELS ;
- ❺ APPORTER UNE RÉPONSE SANITAIRE AUX CRISES GRAVES.







Quels + pour les PROFESSIONNELS ?

 <p>ÉCHELLE DU TERRITOIRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accéder à une dimension territoriale, participer à des initiatives professionnelles à l'échelle d'une population ; • Améliorer la qualité des prises en charge par la pluriprofessionnalité ; • Diversifier l'offre de soins et assurer un suivi global des patients.
 <p>MEILLEURES CONDITIONS D'EXERCICE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien dans son exercice, notamment dans les cas patients nécessitant une approche pluriprofessionnelle ; • Optimiser son temps médical et soignant (moyens d'actions et outils de coordination à l'échelle locale) ; • Conditions d'exercice stimulantes et innovantes ; • Recrée du lien et rompt l'isolement ressenti par certains professionnels
 <p>RÉSEAU ET ACTIONS COMMUNES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure connaissance des acteurs, partage de compétences (maillage d'échanges et de relations) ; • Partage des bonnes pratiques et formations pluriprofessionnelles (REX : retour d'expérience de pratiques) ; • Découverte et complémentarité des autres exercices professionnels. • Mise en œuvre d'actions communes (parcours ville hôpital, prévention, promotion de la santé, éducation thérapeutique...); • Renforce la dynamique des soins en ville et la fluidité du lien ville / hôpital (ambulatoire, continuum de soin)
<p>> Un dispositif souple à l'initiative des professionnels de santé</p>	

Quels + pour les **PATIENTS** ?

	• De nouvelles garanties en matière d'accès facilité à un médecin traitant, réponse en cas de besoins de soins non programmés
	• Qualité et rapidité de prise en charge (une prise de rendez vous plus rapide et une prise en charge fluidifiée)
	• Une mise en relation par la CPTS des professionnels du 1 ^{er} et 2 nd recours (accès établissements de santé, spécialistes et autres dispositifs présents sur le territoire)
	• Offre de soins et de prévention mieux adaptée car identifiée localement
	• Prise en charge complète notamment pour les parcours complexes
> Une organisation a priori non visible aux yeux du patient, qui améliore sa prise en charge	

Quels + pour le **TERRITOIRE** ?

	• Favorise l'optimisation du temps médical
	• Renforce la dynamique des soins en ville et la fluidité du lien ville / hôpital (ambulatoire, continuum de soin)
	• Améliore l'attractivité et la dynamique du territoire
	• Participe à une meilleure qualité de vie des patients et professionnels santé
	• Recrée du lien et rompt l'isolement ressenti par certains professionnels
	• Favorise l'innovation territoriale

L'élaboration du projet de la Communauté professionnelle territoriale de santé Aunis Sud par les professionnels de santé s'est adossée à un diagnostic territorial afin de mieux répondre aux spécificités locales en termes de population et d'offre de soins. La réflexion a été constamment guidée par la volonté de pouvoir proposer aux patients une prise en charge de proximité, globale et fluide.

Le territoire de la CPTS Aunis Sud

La CPTS Aunis Sud s'inscrit dans un territoire de 40 communes pour une population couverte de 74 413 habitants (source Insee 2019).

Situé au Nord du département de la Charente-Maritime, la majorité du territoire de la CPTS Aunis Sud intègre la Communauté de Commune Aunis Sud, à l'exception de quelques communes à l'Ouest.



Les objectifs de la CPTS

Ils s'articulent autour de grandes missions dont les principales sont l'accès aux soins, le parcours de soins coordonné et pluri-professionnels, la prévention et la promotion de la santé.

- 1. L'amélioration de l'accès aux soins** au travers de deux leviers : la facilitation de l'accès à un médecin traitant et l'amélioration de la prise en charge des soins non programmés en ville.

→ Quels projets pour la CPTS ? ...quelques exemples

- élaborer un dispositif d'accompagnement des patients en recherche d'un médecin traitant ;
 - mettre en place un outil numérique partagé.
- 2. L'organisation des parcours pluri professionnels**, au profit d'une meilleure prise en charge des patients intégrant la prévention des ruptures notamment entre l'hôpital et la ville.

→ Quels projets pour la CPTS ?...quelques exemples

- optimiser les sorties d'hospitalisation pour les patients fragiles (axe fort du lien ville/hôpital) ;
- améliorer la prise en charge des patients atteints de bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO).

3. Le développement d'actions territoriales de prévention et de promotion de la santé dans une approche populationnelle (et plus uniquement patientèle) en associant les acteurs du territoire au-delà des professionnels de santé.

→ Quels projets pour la CPTS ? ...quelques exemples

- lutter contre les violences intrafamiliales ;
- œuvrer pour le dépistage du cancer du sein : sensibilisation à l'autopalpation mammaire, etc. ;
- favoriser le dépistage précoce des patients ayant un risque psychique.

4. La réponse aux crises sanitaires graves, afin de préparer et de déployer des actions en cas de survenue d'une telle crise, qui peut avoir une dimension locale, régionale ou nationale.

5. L'accompagnement des professionnels de santé sur le territoire, notamment dans une optique de faciliter l'installation et l'attractivité du territoire pour les professionnels.

→ Quels projets pour la CPTS ? ...quelques exemples

- développer la dynamique d'installation des professionnels de santé sur le territoire ;
- renforcer les liens avec les universités et écoles de formation.

A la signature du présent contrat, 34 professionnels de santé ont adhéré au projet de la CPTS Aunis Sud.

Conclusion

Cette réflexion s'est concrétisée dans un projet d'accord qui prend la forme d'un contrat entre les professionnels de santé qui constituent la CPTS Aunis Sud, la caisse d'assurance maladie de la Charente-Maritime et l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine (ARS).

Ce contrat peut être amené à évoluer, tout comme la CPTS, pour une adaptation permanente aux besoins de santé des habitants. Le contenu précis des missions qu'il décline, les moyens déployés, les indicateurs et le suivi des résultats ont été définis au niveau local.

La signature de cet Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI), entre **Christine SALAVERT-GRIZET**, présidente de la CPTS Aunis Sud, **Laurent FLAMENT**, directeur de la délégation départementale de la Charente-Maritime de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine et **David XARDEL**, directeur de la caisse d'assurance maladie de la Charente-Maritime, entérine la création de la CPTS Aunis Sud et marque le début de sa mise en œuvre opérationnelle au profit de ses habitants.

Chiffres clés de la CPTS Aunis Sud

- **40 communes** ;
- **74 413 habitants**, CPTS de taille 2 ;
- **390 professionnels de santé libéraux** sur ce territoire.